



PROCÈS - VERBAL

NOVEMBRE 2020

Le 28 octobre 2020 à 19 heures, réunion préparatoire à la séance ordinaire du conseil,
le 2 novembre 2020 à 19 h 30.

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton, tenue à huis clos à la grande salle du conseil, le lundi 2 novembre 2020 à 19 heures 30.

Les mesures d'hygiène et les consignes de distanciation ont été respectées.

SONT PRÉSENTS : mesdames Dominique Bernard et Linda Paré, conseillères, messieurs Rémi Laprise et Mario Nadeau, conseillers, sous la présidence de monsieur Bruno Gagné, Maire, et formant quorum.

SONT ABSENTS : messieurs Sylvain Gagné-Bernier, et Mathieu Therrien, conseillers.

Madame Caroline Dancause, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à l'assemblée et ouvre la séance.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée, mot de bienvenue, les présences ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Acceptation du procès-verbal du 5 octobre 2020 ;
4. Première période de questions ;
5. Correspondance :
 - Soumissions pour les bornes sèches reçues ;
 - Adoption d'une résolution concernant un article du projet de loi 67;
 - Demande de stage;
 - Aide financière pour l'entretien des routes locales admissibles;

- Aide financière aux municipalités dans le contexte de la pandémie COVID-19;
 - Compensation pour la collecte sélective des matières recyclables
 - Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2020-2021;
 - Suivi voyages pour l'entretien du chemin à double vocation;
 - Programme d'aide à la voirie locale – Exigences du ministère reçues;
 - Soumissions reçues pour achat de bunkers
6. Demande de subventions (dons) ;
- Participation à la fête d'Halloween organisée par le Centre d'entraide ;
 - Demande de dons pour les paniers de Noël.
7. Rapports des employés et organismes ;
8. Discussions diverses :
- Cédule des vidanges monstres pour 2021 ;
 - Remboursement de réservation de salle pour octobre (Covid-19) ;
 - Commande d'enveloppes et de comptes pour envoi des taxes.
9. Varia :
- Signatures requises pour le Centre Plein-Air ;
 - Changement des heures d'ouverture du bureau ;
 - Patinoire 2020.
10. Comptes
11. Période de questions ;
12. Levée de la séance.

Prochaine séance de travail, le 2 décembre 2020

Prochaine séance ordinaire du conseil, le lundi 7 décembre 2020

Résolution : 01-11-2020

Lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par M. Rémi Laprise, appuyé par M. Mario Nadeau, ET RÉSOLU d'approuver et d'adopter l'ordre du jour tel que déposé, l'item varia restant ouvert. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

3. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 OCTOBRE 2020

Une copie du procès-verbal du 5 octobre 2020 a été remise à chaque membre du conseil municipal pour lecture, la directrice générale en dépose une copie.

Résolution : 02-11-2020

Il est proposé par Mme Linda Paré, appuyé par Mme Dominique Bernard ET RÉSOLU que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2020 soit confirmé tel qu'il a été rédigé. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Président ouvre la première période de questions au public.

Aucune question.

5. CORRESPONDANCE

Le ministère des Transports nous informe qu'une aide financière de 135,763.00 \$ est accordée à notre municipalité, pour l'entretien des routes locales admissibles. Programme d'aide à la voirie locale.

Une demande de stage avec M. André Bernard a été déposée, mais vu la basse saison arrivée et la situation de pandémie, nous devons décliner l'offre.

Une aide financière de 28,291\$ sera versée à la Municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton, dans le contexte de la pandémie.

Les exigences du ministère dans le Programme d'aide à la voirie locale ont été reçues.

Résolution : 03-11-2020 (Soumission pour le déneigement des bornes sèches pour l'hiver 2020-2021)

CONSIDÉRANT QUE quatre soumissions sont déposées pour le déneigement des bornes sèches pour l'hiver 2020-2021 ;

En conséquence, il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par M. Rémi Laprise ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission pour chaque secteur, pour le déneigement des bornes sèches pour l'hiver 2020-2021 :

Secteur rang du Nord	Léo Couture	275 \$
Secteur rang Saint-Joseph	Aldège Guillemette	300 \$
Secteur route 216	Les Ateliers Laprise inc.	450 \$

Ces montants devront être prévus dans le budget 2021. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 04-11-2020 (Article du projet de loi 67 qui vise à retirer un pouvoir municipal relativement au zonage)

CONSIDÉRANT l'opposition du milieu municipal concernant les intentions du gouvernement du Québec inscrites dans le projet de loi 49 déposé à l'automne 2019 de modifier le pouvoir de réglementation des municipalités en matière de zonage en ce qui a trait aux établissements d'hébergement touristique exploités dans les résidences principales (location de type Airbnb);

CONSIDÉRANT que cette modification législative aura comme effet de retirer aux municipalités le pouvoir d'interdire les locations de type Airbnb pour les résidences

principales sur leur territoire, un pouvoir essentiel, notamment pour gérer les problèmes de nuisance découlant de ce type de location dans nos communautés;

CONSIDÉRANT que la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Andrée Laforest, a inclus ces dispositions litigieuses dans le projet de loi 67, *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions*, déposé à l'Assemblée nationale le 30 septembre 2020;

CONSIDÉRANT que le pouvoir d'adopter des règlements de zonage déterminant et encadrant les usages est un pouvoir fondamental confié aux municipalités, lié à leur responsabilité de gérer l'aménagement de leur territoire inscrite dans la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

CONSIDÉRANT l'importance pour les municipalités de pouvoir interdire les établissements d'hébergement touristique exploités dans des résidences principales (location de type Airbnb) dans les zones où cet usage pourrait être incompatible avec le milieu;

CONSIDÉRANT qu'il est inacceptable que le gouvernement du Québec envisage de retirer un pouvoir de zonage aux municipalités alors que l'Assemblée nationale a reconnu à plusieurs reprises leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain;

CONSIDÉRANT que cette intention du gouvernement va à l'encontre de la reconnaissance des gouvernements de proximité par l'Assemblée nationale en 2016;

CONSIDÉRANT que cette intention du gouvernement retire également aux citoyens la possibilité de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie, comme le prévoient les procédures lors d'un processus de modification au zonage dans une municipalité;

CONSIDÉRANT l'absence de motifs clairs du gouvernement du Québec pour retirer ce pouvoir de zonage aux municipalités avec projet de loi;

Il est proposé par M. Rémi Laprise, secondé par Mme Dominique Bernard ET RÉSOLU

Que le conseil municipal indique au gouvernement du Québec ainsi qu'aux membres de l'Assemblée nationale son opposition à l'article 81 du projet de loi 67, *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions*, étant donné qu'il retire un pouvoir essentiel aux municipalités;

Que le conseil municipal indique au gouvernement que cet article du projet de loi 67 est un affront aux gouvernements de proximité;

Que le conseil municipal demande au gouvernement du Québec de retirer l'article 81 du projet de loi 67 pour le laisser dans le projet de loi 49 pour laisser place à la discussion afin de trouver une solution raisonnable permettant aux municipalités de conserver leur pouvoir de zonage et d'assumer leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain, et de conserver le droit des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie;

Que copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Québec, M. François Legault, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M^{me} Andrée Laforest, à la ministre du Tourisme, M^{me} Caroline Proulx, à la Cheffe de l'Opposition officielle, M^{me} Dominique Anglade, à la chef de la deuxième opposition, M^{me} Manon Massé, au chef de la troisième opposition, M. Pascal Bérubé, au député de notre circonscription et aux membres de la commission parlementaire sur l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale;

Que copie de cette résolution soit également envoyée à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et aux médias de notre région. Adoptée à l'unanimité des conseillers

Résolution : 05-11-2020 (Programme de soutien aux politiques familiales municipales)
ATTENDU QUE le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales qui vise à :

- Augmenter la proportion de la population vivant dans une municipalité dotée d'une politique familiale municipale et d'un plan d'action en faveur des familles;
- Appuyer les municipalités qui ont adopté une politique familiale et qui souhaitent la mettre à jour.

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton a présenté pour 2020-2021 une demande d'appui financier admissible pour l'élaboration d'une politique familiale dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales.

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton désire toujours participer au Programme de soutien aux politiques familiales municipales.

PROPOSÉ par Mme Dominique Bernard, APPUYÉ par Mme Linda Paré ET RÉSOLU

D'autoriser Mme Caroline Dancause à signer, au nom de la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton, tous les documents relatifs au projet présenté dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2020-2021

De confirmer que Mme Linda Paré est l'élue responsable des questions familiales. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolutions : 06-11-2020 (Entretien des chemins à double vocation au programme d'aide à la voirie locale)

CONSIDÉRANT les activités de la CGFA sur le territoire de Ste-Apolline-de-Patton;

CONSIDÉRANT qu'ont circulé, pendant la saison 2020, sur le chemin du nord, 260 camions chargés de matières forestières;

CONSIDÉRANT que cette circulation de véhicules de matières forestières permet à la municipalité de Sainte -Apolline-de-Patton de demander au MTQ une compensation au programme d'aide à la voirie locale volet Entretien des chemins à double vocation;

Il est proposé par M. Rémi Laprise, appuyé par Mme Linda Paré ET RÉSOLU de demander une compensation estimée à (nombre de km du Chemin du Nord x 1,250\$) ou selon la compensation calculée par le MTQ ou le MFFP. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 07-11-2020 (Autorisation d'achat de bunkers)

Il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par Mme Linda Paré ET RÉSOLU d'autoriser l'achat de deux bunkers RDG10 de la compagnie Aréo-Feu au coût de 1 570,00 \$ chacun, plus les taxes applicables. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

6. DEMANDE DE SUBVENTIONS (DONS)

Résolution : 08-11-2020 (Participation à la fête d'Halloween)

Il est proposé par M. Rémi Laprise, appuyé par Mme Linda Paré ET RÉSOLU de donner un montant de 150\$ au Centre d'entraide Familiale de la MRC de Montmagny pour l'activité de la Fête d'Halloween, ainsi que d'assurer la sécurité de l'activité par la présence de pompiers volontaires. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 09-11-2020 (Don pour les paniers de Noël)

Il est proposé par Mme Linda Paré, appuyé par Mme Dominique Bernard ET RÉSOLU de verser un don de 100 \$ à l'organisme Centre d'Entraide Familiale de la MRC de Montmagny dans le cadre de la guignolée 2020. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

7. RAPPORTS DES EMPLOYÉS ET ORGANISMES

M. André Bernard, responsable de la voirie et du service en sécurité incendie, informe les membres du conseil municipal des travaux réalisés.

8. DISCUSSIONS DIVERSES

Nous avons envoyé la demande pour cédule les vidanges montres pour 2021. Nous attendons une validation des dates.

Résolution : 10-11-2020 (Remboursement de salle)

CONSIDÉRANT l'interdiction de louer les salles communautaires à cause de la COVID-19 ;

En conséquence, il est proposé par Mme Dominique Bernard, appuyé par M. Mario Nadeau ET RÉSOLU d'autoriser le remboursement de la location de la grande salle communautaire du mois d'octobre 2020. Adoptée à l'unanimité des conseillers

Résolution : 11-11-2020 (Achat d'enveloppes et comptes de taxes)

Il est proposé par Mme Dominique Bernard, appuyé par Mme Linda Paré ET RÉSOLU d'autoriser Mme Caroline Dancause à faire l'achat d'enveloppes autocollantes et de comptes de taxes en couleur pour les besoins de 2021. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

9. VARIA

Étant donné la situation de la pandémie actuelle, il n'y aura pas de patinoire cet hiver. À revalider plus tard.

Résolution : 12-11-2020 (Signatures requises pour le Centre de Plein-Air Sainte-Apolline)

Il est proposé par Mme Dominique Bernard, appuyé par M. Rémi Laprise ET RÉSOLU de signer le document requis pour le changement de représentant au dossier du CITQ pour le Centre de Plein-Air Sainte-Apolline. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 13-11-2020 (Changement des heures d'ouverture du bureau municipal)

Il est proposé par Mme Linda Paré, appuyé par M. Mario Nadeau ET RÉSOLU de changer les heures d'ouvertures du bureau municipal. Dorénavant, le bureau sera ouvert du lundi au jeudi, de 8h à 16h. Le bureau restera fermé entre 12h et 13h, ainsi que le vendredi. Adoptée à l'unanimité des conseillers

10. COMPTES

La directrice générale et secrétaire-trésorière certifie, par la présente, que la municipalité a les crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-après décrites sont projetées par le conseil municipal.

Caroline Dancause

Total des salaires du 27 septembre au 24 octobre 2020 : 10 113,37 \$

Résolution : 14-11-2020 (Comptes)

Il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par Mme Linda Paré ET RÉSOLU que les comptes ci-dessus, formant un total de 44,405.68 \$, soient payés ainsi que les salaires et que le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité les chèques pour en faire le paiement. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le président ouvre la deuxième période de questions au public.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution : 15-11-2020 (levée de la séance)

Il est 20 h 11. Il est proposé par M. Rémi Laprise, appuyé par M. Mario Nadeau ET RÉSOLU de lever la séance. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Bruno Gagné, Maire

Caroline Dancause, DG et sec.-trés.

Je, Bruno Gagné, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.
